



CHAMBRE DES COMMUNES  
HOUSE OF COMMONS  
CANADA

# **RAPPORTS DE 2025 DE LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE DU CANADA : *SUIVI SUR LES PROGRAMMES POUR LES PREMIÈRES NATIONS***

**Rapport du Comité permanent des affaires autochtones  
et du Nord**

**Terry Sheehan, président**

**FÉVRIER 2026  
45<sup>e</sup> LÉGISLATURE, 1<sup>re</sup> SESSION**

---

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

#### **PERMISSION DU PRÉSIDENT**

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : [www.noscommunes.ca](http://www.noscommunes.ca)

**RAPPORTS DE 2025 DE LA VÉRIFICATRICE  
GÉNÉRALE DU CANADA : *SUIVI SUR LES  
PROGRAMMES POUR LES PREMIÈRES NATIONS***

**Rapport du Comité permanent  
des affaires autochtones et du Nord**

**Le président  
Terry Sheehan**

**FÉVRIER 2026**

**45<sup>e</sup> LÉGISLATURE, 1<sup>re</sup> SESSION**

## **AVIS AU LECTEUR**

### **Rapports de comités présentés à la Chambre des communes**

C'est en déposant un rapport à la Chambre des communes qu'un comité rend publiques ses conclusions et recommandations sur un sujet particulier. Les rapports de fond portant sur une question particulière contiennent un sommaire des témoignages entendus, les recommandations formulées par le comité et les motifs à l'appui de ces recommandations.

# **COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES AUTOCHTONES ET DU NORD**

## **PRÉSIDENT**

Terry Sheehan

## **VICE-PRÉSIDENTS**

Jamie Schmale

Marilène Gill

## **MEMBRES**

Jaime Battiste

Philip Earle

Brendan Hanley

Ginette Lavack

Eric Melillo

Billy Morin

Bob Zimmer

## **AUTRES DÉPUTÉS QUI ONT PARTICIPÉ**

Sébastien Lemire

Jagsharan Singh Mahal

William Stevenson

## **GREFFIERS DU COMITÉ**

Malachie Azémar

Graeme Truelove

## **BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT**

### **Recherche et éducation**

Brittany Collier, analyste

Antoine Csuzdi-Vallée, analyste



# **LE COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES AUTOCHTONES ET DU NORD**

a l'honneur de présenter son

## **DEUXIÈME RAPPORT**

Conformément au mandat que lui confère l'article 108(2) du Règlement, le Comité a étudié les rapports de 2025 de la vérificatrice générale du Canada : Suivi sur des programmes pour les Premières Nations et a convenu de faire rapport de ce qui suit :



## TABLE DES MATIÈRES

---

|                                                                                                                          |    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| LISTE DES RECOMMANDATIONS                                                                                                | 1  |
| RAPPORTS DE 2025 DE LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE DU CANADA : <i>SUIVI SUR<br/>LES PROGRAMMES POUR LES PREMIÈRES NATIONS</i> | 3  |
| Introduction                                                                                                             | 3  |
| Mesure des progrès réalisés concernant les programmes destinés aux<br>Premières Nations                                  | 5  |
| La santé des Premières Nations et des Inuits                                                                             | 10 |
| L'accès à une eau potable salubre dans les collectivités des Premières<br>Nations                                        | 13 |
| La gestion des urgences dans les collectivités des Premières Nations                                                     | 17 |
| Conclusion                                                                                                               | 20 |
| ANNEXE A : LISTE DES TÉMOINS                                                                                             | 21 |
| DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT                                                                                       | 23 |



## LISTE DES RECOMMANDATIONS

---

À l'issue de leurs délibérations, les comités peuvent faire des recommandations à la Chambre des communes ou au gouvernement et les inclure dans leurs rapports. Les recommandations relatives à la présente étude se trouvent énumérées ci-après.

### Recommandation 1

**Que Services aux Autochtones Canada mette en œuvre, d'ici le 31 décembre 2027, toutes les recommandations formulées dans les six audits précédents examinés par le Bureau du vérificateur général du Canada dans le cadre de son audit mené en 2025 intitulé *Suivi sur les programmes pour les Premières Nations*.**

9

### Recommandation 2

**Que, dans le cadre de son plan d'action visant à donner suite aux recommandations formulées par le Bureau du vérificateur général du Canada dans l'audit de 2025 intitulé *Suivi sur les programmes pour les Premières Nations*, Services aux Autochtones Canada prévoie des mécanismes afin de mesurer les progrès réalisés, notamment la production de rapports publics annuels.**

9

### Recommandation 3

**Que Services aux Autochtones Canada, en collaboration avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis, élabore un plan clair et mesurable pour éliminer les quatre obstacles aux progrès cernés dans l'audit de 2025 intitulé *Suivi sur les programmes pour les Premières Nations*, à savoir :**

- le manque d'attention soutenue de la direction;
- le manque de clarté concernant les niveaux de service;
- le soutien insuffisant pour renforcer la capacité des Premières Nations à fournir des programmes;
- l'approche passive et cloisonnée du soutien aux Premières Nations; et

- que Services aux Autochtones Canada et le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada collaborent afin de simplifier les processus de demande et d'accorder la priorité à un financement pluriannuel stable, fondé sur les besoins, assorti d'un soutien en matière de capacités (techniques, financières et de gouvernance), destiné aux communautés qui ont le plus de mal à composer avec les formalités administratives fédérales; et
- que Services aux Autochtones Canada rende compte annuellement de ses progrès dans le cadre de ses rapports sur les résultats ministériels à compter de l'exercice 2025–2026.

10

#### Recommandation 4

Que le gouvernement du Canada présente de nouveau une mesure législative sur l'eau potable pour les Premières Nations d'ici le printemps 2026, qui établirait un modèle de financement durable des opérations, de l'entretien et du renforcement de la capacité tenant compte de l'âge des systèmes, de leur état et de leurs coûts réels.

17

#### Recommandation 5

Que Services aux Autochtones Canada rende compte annuellement, à compter de l'exercice 2025–2026, de l'élaboration des ententes multilatérales de services de gestion des urgences avec les Premières Nations ainsi que les gouvernements provinciaux et territoriaux dans le cadre de ses rapports sur les résultats ministériels.

20



# RAPPORTS DE 2025 DE LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE DU CANADA : *SUIVI SUR LES PROGRAMMES POUR LES PREMIÈRES NATIONS*

---

## INTRODUCTION

Le Bureau du vérificateur général (le BVG) sert le Parlement en menant des audits et en lui transmettant ensuite de l'information et des conseils sur les activités et les programmes du gouvernement. À l'heure actuelle, la vérificatrice générale est Karen Hogan. Le 21 octobre 2025, le BVG a publié un audit de performance intitulé *Suivi sur les programmes pour les Premières Nations* (l'audit de 2025), qui visait à évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations formulées dans six audits menés entre 2015 et 2022 concernant des programmes destinés aux Premières Nations et, dans certains cas, aux Inuits<sup>1</sup>. Ces six audits étaient les suivants :

- [L'accès aux services de santé pour les communautés éloignées des Premières Nations](#), 2015;
- [Les programmes de santé buccodentaire pour les Premières Nations et les Inuit](#), 2017;
- [Les écarts socio-économiques dans les réserves des Premières Nations](#), 2018;
- [Accès à une eau potable salubre dans les collectivités des Premières Nations](#), 2021;
- [Ressources en santé pour les collectivités autochtones](#), 2021; et
- [La gestion des urgences dans les collectivités des Premières Nations](#), 2022.

Le Comité permanent des affaires autochtones et du Nord de la Chambre des communes (le Comité) s'est récemment penché sur plusieurs sujets abordés dans l'audit de 2025, notamment l'accès des Premières Nations aux soins de santé et la gestion des urgences

---

<sup>1</sup> Bureau du vérificateur général du Canada, [\*Suivi sur les programmes pour les Premières Nations\*](#), 2025 – Rapports de la vérificatrice générale du Canada au Parlement du Canada.



dans les collectivités des Premières Nations. Le 27 octobre 2025, le Comité a adopté la motion suivante :

Étant donné que le rapport inquiétant récemment publié par la vérificatrice générale du Canada, intitulé Rapports de 2025 de la vérificatrice générale du Canada : Suivi des programmes pour les Premières Nations, révèle qu'au cours d'une période où les dépenses de Services aux Autochtones Canada ont augmenté de 84 %, le ministère a réalisé des progrès insatisfaisants relativement à plus de la moitié des recommandations auxquelles il avait pourtant souscrit, et attendu que Services aux Autochtones Canada n'a pas réalisé de progrès satisfaisants dans la mise en œuvre des recommandations de La vérificatrice générale concernant les conditions de l'eau potable dans les réserves des Premières Nations, de corriger les lacunes en matière de préparation aux situations d'urgence dans les réserves des Premières Nations, et d'évaluer si les communautés éloignées des Premières Nations et des Inuits ont accès aux services de santé essentiels, entre autres préoccupations, que la vérificatrice générale et la Ministre des Services aux Autochtones soient invitées à comparaître devant le Comité afin de répondre aux préoccupations soulevées dans le rapport, pourvu que les deux témoins comparaissent à la même séance, la vérificatrice générale étant prévue pour la première heure et la ministre des Services aux Autochtones pour la deuxième; que la séance ait lieu au plus tard le lundi 3 novembre 2025; que la séance soit télévisée ; et que le Comité fasse rapport de ses conclusions à la Chambre, et que, conformément à l'article 109 du Règlement, le comité demande au gouvernement de déposer une réponse complète au rapport<sup>2</sup>.

Dans le cadre de son étude, le Comité a tenu une réunion au cours de laquelle il a entendu sept témoins, soit l'honorable Mandy Gull-Masty, ministre des Services aux Autochtones, des représentants fédéraux de Services aux Autochtones Canada (SAC), Karen Hogan, vérificatrice générale du Canada, ainsi que des membres du personnel du BVG. Le Comité tient à remercier tous les témoins ayant participé à cette étude. Le présent rapport, qui fait état des conclusions et des recommandations du Comité, est structuré selon les thèmes de l'audit de 2025. Étant donné le grand nombre de recommandations examinées dans l'audit de 2025, ce rapport se concentre sur celles abordées par les témoins ayant comparu devant le Comité. La première section porte

---

2      Chambre des communes, Comité permanent des affaires autochtones et du Nord (INAN), [Procès-verbal](#), 27 octobre 2025.

sur la mesure des progrès réalisés concernant les programmes destinés aux Premières Nations. Les sections qui suivent traitent de santé, d'eau potable et de gestion des urgences dans les communautés des Premières Nations.

## MESURE DES PROGRÈS RÉALISÉS CONCERNANT LES PROGRAMMES DESTINÉS AUX PREMIÈRES NATIONS

La vérificatrice générale, Karen Hogan, a expliqué que l'audit de 2025 visait à examiner les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations antérieures du BVG concernant les programmes importants pour la santé et le bien-être des collectivités des Premières Nations dans des domaines tels que la santé, la gestion des urgences et l'eau potable salubre<sup>3</sup>. La ministre Gull-Masty a accepté les constatations de l'audit, reconnaissant que des efforts supplémentaires doivent être déployés et que les recommandations du BVG, combinées aux commentaires provenant des communautés, guideront les efforts continus pour améliorer la prestation des services destinés aux Premières Nations<sup>4</sup>.

Le BVG a appliqué une méthode binaire en utilisant les termes satisfaisants ou insatisfaisants pour juger les progrès en réponse aux recommandations<sup>5</sup>. Des progrès satisfaisants ne signifient pas que les problèmes à l'origine des recommandations ont été entièrement résolus, mais plutôt que SAC « a pris les mesures nécessaires pour régler les problèmes relevés dans les recommandations<sup>6</sup> ». Des progrès insatisfaisants quant à la mise en œuvre d'une recommandation ne signifiaient pas qu'aucune mesure n'avait été prise pour y donner suite, mais plutôt que le résultat de la recommandation n'avait pas été atteint<sup>7</sup>. La vérificatrice générale Karen Hogan a donné un exemple de la façon dont le BVG a mesuré les progrès insatisfaisants :

---

3 INAN, *Témoignages*, 10 décembre 2025, 1740 (Karen Hogan, vérificatrice générale du Canada, Bureau du vérificateur général du Canada).

4 INAN, *Témoignages*, 10 décembre 2025, 1635, 1640 (l'honorable Mandy Gull-Masty, ministre des Services aux Autochtones).

5 INAN, *Témoignages*, 10 décembre 2025, 1745 (Karen Hogan); Bureau du vérificateur général du Canada, *Suivi sur les programmes pour les Premières Nations, 2025 – Rapports de la vérificatrice générale du Canada*, p. 3–4.

6 Bureau du vérificateur général du Canada, *Suivi sur les programmes pour les Premières Nations, 2025 – Rapports de la vérificatrice générale du Canada au Parlement du Canada*, p. 1.

7 INAN, *Témoignages*, 10 décembre 2025, 1745 (Karen Hogan); Bureau du vérificateur général du Canada, *Suivi sur les programmes pour les Premières Nations, 2025 – Rapports de la vérificatrice générale du Canada au Parlement du Canada*, p. 4.



Prenons par exemple une recommandation que nous aurions faite sur la tenue de consultations auprès de groupes ou de collectivités et la mise en œuvre d'une solution. Si les consultations ont été menées, mais que rien n'a été mis en œuvre, la mesure serait considérée comme insatisfaisante parce que le résultat visé par les recommandations n'était pas au rendez-vous<sup>8</sup>.

Finalement, la vérificatrice générale Karen Hogan a fait valoir que, même si les dépenses effectuées pour favoriser l'accès des Premières Nations aux soins de santé, aux services de gestion des urgences et à une eau potable salubre avaient presque doublé au cours des cinq dernières années, SAC n'avait pas réalisé des progrès satisfaisants dans la mise en œuvre de la plupart des recommandations du BVG sur ces trois sujets<sup>9</sup>. Parmi les 34 recommandations formulées dans le cadre des six audits de performance, 16 ont fait l'objet de progrès jugés satisfaisants (47 %) et 18 de progrès jugés insatisfaisants (53 %)<sup>10</sup>. La ministre Gull-Masty a expliqué ainsi son analyse des constatations de l'audit de 2025 : « Le message de la vérificatrice générale était clair : des progrès ont été réalisés depuis les audits précédents, mais il y a encore des domaines dans lesquels nous devons aller plus vite, être plus clairs et rendre davantage compte de nos actions<sup>11</sup>. » Pour ce qui est du financement, la ministre Gull-Masty a également expliqué que, bien que les dépenses aient augmenté, les Premières Nations « ont souffert d'un sous-financement chronique, qui était insuffisant pour répondre à leurs besoins. Cela a été constaté à plusieurs égards, dans des espaces et des territoires particuliers<sup>12</sup>. »

L'audit de 2025 cerné quatre obstacles qui « ont empêché l'amélioration significative des programmes et services de Services aux Autochtones Canada destinés aux Premières Nations<sup>13</sup> ». La vérificatrice générale, Karen Hogan, a expliqué que ces obstacles existent depuis longtemps, faisant valoir qu'« il faut que la fonction publique travaille plus efficacement avec les Premières Nations afin de réaliser des progrès tangibles sur ces problèmes de longue date, qui ont perduré d'un gouvernement à l'autre et qui ont affecté plusieurs générations. Il faudra pour ce faire opérer un changement de méthode et de mentalité<sup>14</sup>. »

---

8 INAN, *Témoignages*, 10 décembre 2025, 1745 (Karen Hogan).

9 *Ibid.*, 1740.

10 Bureau du vérificateur général du Canada, *Suivi sur les programmes pour les Premières Nations, 2025 – Rapports de la vérificatrice générale du Canada*, p. 16–32.

11 INAN, *Témoignages*, 10 décembre 2025, 1635 (l'honorable Mandy Gull-Masty).

12 *Ibid.*, 1700.

13 Bureau du vérificateur général du Canada, *Suivi sur les programmes pour les Premières Nations, 2025 – Rapports de la vérificatrice générale du Canada*, p. 5.

14 INAN, *Témoignages*, 10 décembre 2025, 1740 (Karen Hogan).

L'un des obstacles consistait en un manque d'attention soutenue de la part de la direction pour assurer la mise en œuvre des recommandations du BVG. La vérificatrice générale Karen Hogan a indiqué que :

Nos rapports sont souvent suivis d'un élan d'initiatives — des engagements sont pris et des plans d'action sont élaborés —, mais avec le temps, cet élan s'essouffle. Cela étant dit, dans certains cas, l'attention soutenue a permis de transférer les services aux collectivités des Premières Nations, par exemple en Colombie-Britannique, et je crois qu'il y a aussi un exemple au Yukon. À nos yeux, c'est là la définition de la mise en œuvre réussie d'une recommandation<sup>15</sup>.

Un autre obstacle relevé dans l'audit de 2025 tient au manque de clarté concernant les niveaux de service de certains programmes de SAC destinés aux Premières Nations. La vérificatrice générale Karen Hogan a décrit plus en détail cet obstacle :

[I]l faut bien définir le niveau de service qui est exigé. Il y a vraiment, dans ce cas, un engagement avec les communautés, celui de comprendre ce qu'elles peuvent s'attendre à recevoir. Ensuite, c'est beaucoup plus clair pour le gouvernement lorsque vient le temps d'établir le niveau de financement nécessaire. Le manque de définitions claires dans beaucoup de domaines est un des éléments. Je vois cela comme une grosse tendance. Cela fait des années que nous le mentionnons, mais ce n'est pas encore résolu<sup>16</sup>.

Le troisième obstacle repose sur le soutien insuffisant pour renforcer la capacité des Premières Nations à fournir des programmes et des services dans leurs communautés. Au sujet de cet obstacle, la vérificatrice générale Karen Hogan a expliqué qu'« [i]l ne s'agit pas seulement de fournir un service, mais de vraiment rendre la communauté plus autonome en lui donnant l'appui nécessaire pour qu'elle ait les capacités et les compétences à l'intérieur de la communauté. Or, souvent, on ne voit pas cette réponse et cette approche<sup>17</sup>. » La ministre Gull-Masty a fait savoir que le Ministère collabore avec les communautés des Premières Nations afin de renforcer leur capacité pour s'assurer que les programmes répondent aux besoins qu'elles ont elles-mêmes définis<sup>18</sup>.

Le quatrième obstacle cerné par le BVG consiste en l'approche passive et cloisonnée du soutien aux Premières Nations. L'audit de 2025 a révélé que les modèles de soutien nécessitant une demande d'application favorisent généralement les Premières Nations ayant de plus grandes capacités administratives, ce qui accentue les disparités existantes.

---

15 *Ibid.*, 1750.

16 *Ibid.*, 1800.

17 *Ibid.*

18 INAN, *Témoignages*, 10 décembre 2025, 1700 (L'honorable Mandy Gull-Masty).



Il a également constaté que l'approche du gouvernement fédéral axée sur les propositions imposait un fardeau administratif aux collectivités, qui devaient composer avec un environnement complexe d'exigences en matière de demandes et de présentation de rapports<sup>19</sup>. La vérificatrice générale Karen Hogan a décrit cet obstacle de façon plus détaillée :

Selon moi, le quatrième obstacle – l'approche passive et cloisonnée – est celui auquel il faut s'attaquer en priorité. À l'heure actuelle, les collectivités doivent connaître les programmes et avoir la capacité d'y déposer des demandes ou de remplir les documents nécessaires pour y accéder. Or, c'est très complexe. Pour l'eau potable, c'est tel programme. En fait, il existe de nombreux programmes pour l'eau potable, et dans certains cas, les collectivités doivent déposer des demandes séparées pour y avoir accès. Ensuite, il y a la gestion des urgences et tout le reste. Quant aux infrastructures, elles relèvent d'un programme différent de celui concernant l'accès aux services. Il faut modifier l'approche passive et cloisonnée. Il faut tendre la main aux collectivités qui requièrent du soutien et les aider à répondre à leurs besoins. En ce moment, le ministère attend que les collectivités fassent appel à lui<sup>20</sup>.

En prenant le logement des Premières Nations comme exemple, la vérificatrice générale Karen Hogan a également dit que les petites collectivités des Premières Nations dont les besoins en matière de logement sont grands n'ont reçu qu'une part infime du financement fédéral offert parce qu'elles n'avaient pas la capacité de présenter des demandes de financement<sup>21</sup>.

En réaction à ces constatations, le Comité a été informé que SAC a apporté des changements internes à son approche en matière de prestation de services, notamment en réorganisant ses secteurs, activités et programmes de façon à les simplifier ainsi qu'en offrant un « guichet unique » afin d'offrir de meilleurs services aux membres et aux collectivités des Premières Nations<sup>22</sup>. La ministre Gull-Masty a également souligné que tous les ministres du Cabinet ont reçu la directive d'adopter une approche pangouvernementale en ce qui concerne les enjeux liés aux Autochtones<sup>23</sup>.

En réponse aux constatations de l'audit de 2025, la ministre Gull-Masty a, dans l'ensemble, témoigné de l'intention de son Ministère de présenter un plan d'action au printemps 2026

---

19 Bureau du vérificateur général du Canada, *Suivi sur les programmes pour les Premières Nations, 2025 – Rapports de la vérificatrice générale du Canada*, p. 5–7.

20 INAN, *Témoignages*, 10 décembre 2025, 1750 (Karen Hogan).

21 *Ibid.*, 1755.

22 INAN, *Témoignages*, 10 décembre 2025, 1650 (Gina Wilson, sous-ministre, ministère des Services aux Autochtones).

23 INAN, *Témoignages*, 10 décembre 2025, 1650 (l'honorable Mandy Gull-Masty).

établi à partir des commentaires recueillis auprès des communautés des Premières Nations<sup>24</sup>. La ministre a expliqué l'importance de collaborer avec les communautés des Premières Nations dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations du BVG :

Lorsque nous avons préparé notre plan d'action, nous avons eu la chance de travailler avec les communautés qui ont été touchées par les recommandations. Nous savons que l'application d'une recommandation peut parfois être très différente d'une partie du pays à une autre. Nous savons aussi que nous devons vraiment travailler sur les choses qui ne sont pas reflétées dans les recommandations, comme les barrières liées à la langue ou à la distance. Ces barrières ne sont pas clairement déterminées. Dans notre plan d'action, nous ajoutons une réponse qui va refléter toute cette réalité<sup>25</sup>.

Le Comité reconnaît le travail du BVG et ses recommandations pour améliorer les programmes et les services aux communautés des Premières Nations. Il reconnaît que SAC compte élaborer un plan d'action pour orienter la mise en œuvre des recommandations du BVG. Il convient qu'il est important de surveiller le travail de SAC pour veiller à ce que les programmes et les services du Ministère répondent aux besoins des communautés des Premières Nations et des Inuits. Il recommande donc :

#### **Recommandation 1**

**Que Services aux Autochtones Canada mette en œuvre, d'ici le 31 décembre 2027, toutes les recommandations formulées dans les six audits précédents examinés par le Bureau du vérificateur général du Canada dans le cadre de son audit mené en 2025 intitulé *Suivi sur les programmes pour les Premières Nations*.**

#### **Recommandation 2**

**Que, dans le cadre de son plan d'action visant à donner suite aux recommandations formulées par le Bureau du vérificateur général du Canada dans l'audit de 2025 intitulé *Suivi sur les programmes pour les Premières Nations*, Services aux Autochtones Canada prévoie des mécanismes afin de mesurer les progrès réalisés, notamment la production de rapports publics annuels.**

Le Comité est conscient de l'importance des quatre obstacles aux progrès relevés dans l'audit de 2025 et de leurs effets possibles sur les efforts de SAC pour améliorer la prestation des programmes. Pour cette raison, le Comité fait la recommandation suivante :

---

24 *Ibid.*, 1635.

25 *Ibid.*, 1655.



### Recommandation 3

**Que Services aux Autochtones Canada, en collaboration avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis, élabore un plan clair et mesurable pour éliminer les quatre obstacles aux progrès cernés dans l’audit de 2025 intitulé *Suivi sur les programmes pour les Premières Nations*, à savoir :**

- le manque d’attention soutenue de la direction;
- le manque de clarté concernant les niveaux de service;
- le soutien insuffisant pour renforcer la capacité des Premières Nations à fournir des programmes;
- l’approche passive et cloisonnée du soutien aux Premières Nations; et
- que Services aux Autochtones Canada et le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada collaborent afin de simplifier les processus de demande et d’accorder la priorité à un financement pluriannuel stable, fondé sur les besoins, assorti d’un soutien en matière de capacités (techniques, financières et de gouvernance), destiné aux communautés qui ont le plus de mal à composer avec les formalités administratives fédérales; et
- que Services aux Autochtones Canada rende compte annuellement de ses progrès dans le cadre de ses rapports sur les résultats ministériels à compter de l’exercice 2025–2026.

## LA SANTÉ DES PREMIÈRES NATIONS ET DES INUITS

Le BVG a publié trois audits au sujet de la santé des Premières Nations et des Inuits qui sont examinés dans l’audit de 2025. Au total, le BVG a jugé que des progrès satisfaisants n’avaient été réalisés que sur 9 des 19 recommandations contenues dans ces audits. La vérificatrice générale Karen Hogan a mentionné au Comité que, dans certains cas, des études et des évaluations avaient été effectuées pour déterminer les changements nécessaires afin de mettre en œuvre les recommandations des audits, mais que les changements eux-mêmes n’avaient jamais été apportés<sup>26</sup>.

---

26 INAN, *Témoignages*, 10 décembre 2025, 1750 (Karen Hogan).

SAC fournit des services de soins de santé aux Premières Nations, notamment en employant des agents de soins de santé primaires pour travailler dans des communautés éloignées ou isolées des Premières Nations. SAC verse également du financement aux communautés des Premières Nations et aux autorités sanitaires qui emploient leurs propres travailleurs de la santé et qui fournissent eux-mêmes leurs services de soins de santé.

Dans son audit de 2021, le BVG a recommandé que SAC examine, en collaboration avec les communautés éloignées et isolées des Premières Nations, les services de soutien infirmier et ambulancier apportés aux collectivités afin de déterminer les pratiques exemplaires et de remédier aux pénuries de personnel dans ces domaines<sup>27</sup>. La vérificatrice générale Karen Hogan a souligné que SAC avaient réalisé des progrès satisfaisants pour ce qui est d'embaucher du personnel infirmier et de trouver des façons de mieux retenir des professionnels de la santé dans les communautés éloignées, notamment en offrant des incitatifs financiers et en donnant suite aux préoccupations concernant la sécurité aux postes de soins infirmiers<sup>28</sup>. L'audit de 2025 précise que :

Malgré ces efforts, le Ministère n'a pas pu atteindre son objectif d'un effectif de 223 professionnelles et professionnels de la santé. Le taux mensuel moyen de postes vacants était de 21 % (46 sur 223) de 2023–2024 à 2024–2025. Plusieurs facteurs ont contribué à cette pénurie, dont la pénurie nationale de personnel infirmier, la nature difficile du travail, la diversité des compétences requises pour travailler dans les collectivités éloignées ou isolées et les logements inadéquats<sup>29</sup>.

Lors de son témoignage devant le Comité, la ministre Gull-Masty a décrit les récentes initiatives du Ministère. Elle a mentionné que SAC avait embauché plus de 100 infirmiers de première ligne, pour la plupart dans des collectivités éloignées et isolées<sup>30</sup>. Le Ministère a également élargi les services dans les collectivités autochtones, notamment par l'ajout d'ambulanciers paramédicaux, d'infirmiers auxiliaires autorisés et d'infirmiers praticiens<sup>31</sup>. La ministre Gull-Masty a par ailleurs noté que SAC avait aussi amélioré les méthodes de recrutement et de maintien en poste des professionnels de la santé dans

---

27 Bureau du vérificateur général du Canada, *Rapport 11 — Ressources en santé pour les collectivités autochtones – Services aux Autochtones Canada, 2021 – Rapports de la vérificatrice générale du Canada au Parlement du Canada*, paragr. 11.61.

28 INAN, *Témoignages*, 10 décembre 2025, 1750 (Karen Hogan); Bureau du vérificateur général du Canada, *Suivi sur les programmes pour les Premières Nations, 2025 – Rapports de la vérificatrice générale du Canada au Parlement du Canada*, p. 22.

29 Bureau du vérificateur général du Canada, *Suivi sur les programmes pour les Premières Nations, 2025 – Rapports de la vérificatrice générale du Canada au Parlement du Canada*, p. 20.

30 INAN, *Témoignages*, 10 décembre 2025, 1635 (l'honorable Mandy Gull-Masty).

31 *Ibid.*



les collectivités<sup>32</sup>. Elle a ajouté que le gouvernement fédéral avait fourni un financement pour la construction d'un centre de santé virtuel qui reliera 90 communautés autochtones de la Saskatchewan à des services de santé<sup>33</sup>.

Les provinces et les territoires fournissent de l'équipement de protection individuelle aux travailleuses et travailleurs de la santé, mais SAC maintient une réserve d'équipement de protection individuelle destiné à être utilisé lors d'urgences de santé publique dans les collectivités des Premières Nations<sup>34</sup>. Dans son audit de 2021, le BVG a recommandé à SAC d'examiner sa réserve d'équipement de protection individuelle afin d'avoir l'assurance qu'il dispose d'un registre d'inventaire exact et de stocks suffisants pour faire face à la pandémie de COVID-19 et aux urgences de santé publique à venir<sup>35</sup>. Selon l'audit de 2025, les progrès réalisés à l'égard de cette recommandation étaient satisfaisants<sup>36</sup>. La ministre Gull-Masty a expliqué au Comité que SAC répond à toutes les demandes d'équipement de protection individuelle pour les services de santé dans les communautés<sup>37</sup>. Selon l'audit de 2025, SAC a adopté un nouveau système, le Système de gestion d'entrepôt, pour gérer sa réserve d'équipement de protection individuelle<sup>38</sup>.

SAC donne accès à des services de soins dentaires aux communautés des Premières Nations et inuites par l'intermédiaire de deux principaux programmes : le Programme des services de santé non assurés (SSNA) et le programme Services communautaires en santé buccodentaire<sup>39</sup>. Le programme des SSNA fournit une gamme de produits et de services de santé médicalement nécessaires non couverts par un régime d'assurance privé ou par les programmes de santé ou les programmes sociaux de la province ou du territoire<sup>40</sup>. Le programme Services communautaires en santé buccodentaire fournit des

---

32 *Ibid.*

33 *Ibid.*

34 Bureau du vérificateur général du Canada, [\*Rapport 11 — Ressources en santé pour les collectivités autochtones — Services aux Autochtones Canada\*](#), 2021 – *Rapports de la vérificatrice générale du Canada au Parlement du Canada*, paragr. 11.3 et 11.5.

35 *Ibid.*, paragr. 11.46.

36 Bureau du vérificateur général du Canada, [\*Suivi sur les programmes pour les Premières Nations\*](#), 2025 – *Rapports de la vérificatrice générale du Canada au Parlement du Canada*, p. 22.

37 INAN, [\*Témoignages\*](#), 10 décembre 2025, 1640 (l'honorable Mandy Gull-Masty).

38 Bureau du vérificateur général du Canada, [\*Suivi sur les programmes pour les Premières Nations\*](#), 2025 – *Rapports de la vérificatrice générale du Canada au Parlement du Canada*, p. 22.

39 *Ibid.*, p. 9.

40 Bureau du vérificateur général du Canada, [\*Rapport 4 — Les programmes de santé buccodentaire pour les Premières Nations et les Inuit — Santé Canada\*](#), Automne 2017 – *Rapports du vérificateur général du Canada au Parlement du Canada*, paragr. 4.3.

services de santé buccodentaires aux communautés des Premières Nations et inuites, y compris des soins cliniques ainsi que des soins d'urgence et de prévention<sup>41</sup>.

Un audit de 2017 avait fait des recommandations dans le but d'améliorer la prestation des services de santé buccodentaires offerts aux Premières Nations et aux Inuits, notamment finaliser et mettre en œuvre une approche stratégique en matière de santé buccodentaire. L'audit de 2025 indique des progrès insatisfaisants pour la plupart des recommandations formulées dans l'audit de 2017 relatives à la santé buccodentaire. Notamment, l'audit souligne que :

Services aux Autochtones Canada ne connaissait pas l'ampleur de l'écart à combler en matière de santé buccodentaire entre les membres des Premières Nations et les Inuit[s], d'une part, et le reste de la population canadienne, d'autre part. Le Ministère ignorait donc quels services de santé buccodentaire étaient particulièrement nécessaires, où ils étaient nécessaires, ainsi que le nombre et le type de professionnelles et professionnels de la santé buccodentaire nécessaires pour fournir les services<sup>42</sup>.

La ministre Gull-Masty a indiqué au Comité que SAC a amélioré la prestation des services de soins dentaires, et que « 2,8 millions de demandes de remboursement de soins dentaires ont été présentées par les Premières Nations et les Inuits l'année dernière<sup>43</sup> ».

## L'ACCÈS À UNE EAU POTABLE SALUBRE DANS LES COLLECTIVITÉS DES PREMIÈRES NATIONS

L'eau potable salubre est essentielle à la santé et au bien-être de tous les Canadiens. Encore aujourd'hui, des Premières Nations n'ont pas accès à une eau potable salubre. Les communautés des Premières Nations gèrent les systèmes d'eau d'aqueduc et d'égout dans les réserves, y compris leur fonctionnement quotidien. SAC fournit des conseils et du financement pour les systèmes d'aqueduc et d'égout dans les réserves des Premières Nations. Les réseaux publics d'approvisionnement en eau desservent cinq ménages ou plus et approvisionnent des installations publiques telles que les écoles et les centres communautaires. D'autres aménagements, comme des puits et des citernes desservant

---

41 Bureau du vérificateur général du Canada, *Suivi sur les programmes pour les Premières Nations, 2025 – Rapports de la vérificatrice générale du Canada au Parlement du Canada*, p. 9.

42 *Ibid.*, p. 25.

43 INAN, *Témoignages*, 10 décembre 2025, 1635 (l'honorable Mandy Gull-Masty).



des résidences individuelles, ne reçoivent pas de financement de SAC et leur responsabilité incombe au résident<sup>44</sup>.

Des avis sur la qualité de l'eau sont émis lorsque l'eau pourrait être impropre à la consommation ou à tout usage. Les avis sont considérés à court terme s'ils sont en vigueur pour moins d'une année et à long terme s'ils restent en vigueur plus d'une année. Le Comité a été informé que les avis sur la qualité de l'eau potable peuvent être causés par plusieurs facteurs, par exemple le mauvais fonctionnement de la station de traitement des eaux ou l'absence d'opérateur<sup>45</sup>. Étant donné qu'il doit y avoir un opérateur principal et un opérateur secondaire dans les stations de traitement des eaux, ces dernières peuvent être vulnérables au roulement de personnel, aux départs à la retraite et aux vacances<sup>46</sup>.

L'accès à une eau potable salubre dans les collectivités des Premières Nations est une préoccupation de longue date du BVG, qui a mené un audit sur la question en 2005, en 2011 et en 2021<sup>47</sup>. Dans son audit de 2021, intitulé Accès à une eau potable salubre dans les collectivités des Premières Nations, le BVG a recommandé que SAC collabore avec les Premières Nations en vue de mettre fin à tous les avis à long terme sur la qualité de l'eau potable et de prévenir la diffusion de nouveaux avis. L'audit de 2025 a jugé insatisfaisants les progrès concernant cette recommandation. L'audit de 2025 souligne que, bien qu'un plan d'action ait été élaboré par SAC pour remédier aux problèmes mis en évidence en 2021, 35 avis concernant la qualité de l'eau potable à long terme sont toujours en vigueur, dont 9 depuis une décennie ou plus<sup>48</sup>. La vérificatrice générale Karen Hogan a reconnu que :

---

44 Bureau du vérificateur général du Canada, Accès à une eau potable salubre dans les collectivités des Premières Nations — Services aux Autochtones Canada, Rapport 3 de 2021 – Rapports de la vérificatrice générale du Canada au Parlement du Canada, paragr. 3.11.

45 INAN, Témoignages, 10 décembre 2025, 1745 (Karen Hogan).

46 INAN, Témoignages, 10 décembre 2025, 1750 (Glenn Wheeler, directeur principal, Bureau du vérificateur général du Canada).

47 Bureau du vérificateur général du Canada, L'eau potable dans les collectivités des Premières nations, Chapitre 8 dans 2005 – Rapport de la commissaire à l'environnement et au développement durable; Bureau du vérificateur général du Canada, Les programmes pour les Premières nations dans les réserves, Chapitre 4 dans 2011 – Le Point – Rapport de la vérificatrice générale du Canada; Bureau du vérificateur général du Canada, Accès à une eau potable salubre dans les collectivités des Premières Nations — Services aux Autochtones Canada, Rapport 3 dans 2021 – Rapports de la vérificatrice générale du Canada au Parlement du Canada.

48 Bureau du vérificateur général du Canada, Suivi sur les programmes pour les Premières Nations, 2025 – Rapports de la vérificatrice générale du Canada au Parlement du Canada, p. 12.

Le nombre d'avis de longue durée sur la qualité de l'eau a grandement diminué, mais selon moi, un seul avis est déjà un de trop, surtout s'il est en vigueur dans une collectivité depuis plusieurs décennies. Puisque l'eau potable répond à un besoin humain fondamental, les résultats seront insatisfaisants à mes yeux tant que tous les avis de longue durée sur la qualité de l'eau n'auront pas été levés<sup>49</sup>.

Elle a également fait observer que, dans de nombreux cas, des avis sur la qualité de l'eau à court terme ont été levés tout juste avant d'être catégorisés comme des avis à long terme; par la suite, un nouvel avis a été émis dans les jours qui ont suivi dans la même collectivité. Selon la vérificatrice générale Karen Hogan, « le nombre de collectivités ayant subi des répercussions à long terme des avis sur la qualité de l'eau était donc sous-estimé [sic]<sup>50</sup> ». Elle a ajouté que le gouvernement fédéral s'était engagé à mettre fin à tous les avis à long terme sur la qualité de l'eau potable touchant les réseaux publics d'alimentation en eau avant le 31 mars 2021, mais qu'il n'a pas respecté la date d'échéance qu'il s'était lui-même fixée pour accomplir le travail<sup>51</sup>.

SAC fournit du financement pour le fonctionnement et l'entretien de l'infrastructure d'alimentation en eau des Premières Nations dans les réserves. En 2021, le BVG a constaté que SAC n'avait pas mis à jour sa formule de financement pour le fonctionnement et l'entretien des réseaux d'alimentation en eau des Premières Nations depuis trois décennies<sup>52</sup>. L'audit de 2021 recommandait que Services aux Autochtones Canada collabore avec les Premières Nations en vue de modifier la politique afin de verser aux Premières Nations un financement suffisant pour faire fonctionner et entretenir les infrastructures liées à l'eau potable. Selon l'audit de 2025, les progrès réalisés pour donner suite à cette recommandation étaient insatisfaisants. Le BVG a souligné que la formule de financement a été mise à jour depuis 2021 afin de couvrir l'entièreté des coûts calculés pour assurer le fonctionnement et l'entretien des réseaux publics d'alimentation en eau potable<sup>53</sup>. La vérificatrice générale Karen Hogan a expliqué ce qui suit :

Ils l'ont mis à jour à la suite de notre rapport, mais, pendant trois décennies, il n'a pas reflété le fait que cela coûte plus cher de réparer et d'entretenir des systèmes de traitement et que les salaires des opérateurs affectés aux systèmes de traitement ont augmenté. Le coût est juste différent dans le Nord lorsqu'on parle de communautés qui

---

49 INAN, *Témoignages*, 10 décembre 2025, 1745 (Karen Hogan).

50 *Ibid.*

51 *Ibid.*, 1800; Bureau du vérificateur général du Canada, *Suivi sur les programmes pour les Premières Nations, 2025 – Rapports de la vérificatrice générale du Canada au Parlement du Canada*, paragr. 35.

52 INAN, *Témoignages*, 10 décembre 2025, 1755 (Karen Hogan).

53 INAN, *Témoignages*, 10 décembre 2025, 1745 (Glenn Wheeler); Bureau du vérificateur général du Canada, *Suivi sur les programmes pour les Premières Nations, 2025 – Rapports de la vérificatrice générale du Canada au Parlement du Canada*, p. 28.



sont beaucoup plus éloignées que d'autres. Le fait que l'on n'avait pas vraiment ajusté le système, c'était la base de notre conclusion<sup>54</sup>.

Glenn Wheeler, directeur principal, BVG, a expliqué que la formule de financement actualisée ne tient pas compte de l'état ni de l'âge des systèmes de distribution d'eau potable, même s'il faut plus de fonds pour faire fonctionner et entretenir des systèmes plus anciens<sup>55</sup>. La vérificatrice générale a rappelé que l'approche globale pour assurer l'approvisionnement en eau potable dans les collectivités des Premières Nations doit changer pour éliminer les quatre obstacles aux progrès relevés dans l'audit de 2025, notamment l'obligation pour les Premières Nations de présenter des demandes à plusieurs initiatives pour obtenir du financement<sup>56</sup>.

La ministre Gull-Masty a mentionné au Comité que SAC avait réalisé des progrès depuis 2015 afin que les Premières Nations aient accès à une eau potable propre et sûre. Elle a décrit les investissements fédéraux dans l'infrastructure d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées des Premières Nations, ainsi que dans leur fonctionnement et leur entretien, qui ont permis de lever 149 avis à long terme d'ébullition d'eau<sup>57</sup>. S'appuyant sur des données de l'exercice 2023–2024, la ministre a également mentionné que 97,5 % des réseaux publics d'approvisionnement en eau dans les réserves ont produit une eau qui respecte les normes prescrites dans les *Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada*<sup>58</sup>.

La ministre Gull-Masty a reconnu qu'« il reste encore du travail à faire. Dans chaque collectivité qui fait l'objet d'un avis à long terme d'ébullition de l'eau, un plan a été mis en place et des travaux sont en cours afin de lever cet avis, en collaboration avec la collectivité<sup>59</sup>. » Dans sa réponse écrite à l'audit de 2025, SAC affirme que l'audit « ne reflète pas entièrement les avancées importantes réalisées par les Premières Nations avec le soutien de SAC<sup>60</sup> ».

Il n'existe actuellement pas de cadre législatif ou de réglementation pour assurer l'accès à une eau potable salubre dans les collectivités des Premières Nations. En 2005 et en 2021,

---

54 INAN, [Témoignages](#), 10 décembre 2025, 1755 (Karen Hogan).

55 INAN, [Témoignages](#), 10 décembre 2025, 1745, 1750 (Glenn Wheeler).

56 INAN, [Témoignages](#), 10 décembre 2025, 1800 (Karen Hogan).

57 INAN, [Témoignages](#), 10 décembre 2025, 1640 (l'honorable Mandy Gull-Masty).

58 *Ibid.*

59 *Ibid.*

60 Bureau du vérificateur général du Canada, [Suivi sur les programmes pour les Premières Nations](#), 2025 – Rapports de la vérificatrice générale du Canada au Parlement du Canada, p. 33.

le BVG a recommandé que le gouvernement fédéral élabore, en collaboration avec les Premières Nations, un régime de réglementation pour assurer la salubrité de l'eau potable dans les communautés des Premières Nations. Lors de la 44<sup>e</sup> législature, l'honorable Patty Hajdu, alors ministre des Services aux Autochtones et ministre responsable de l'Agence fédérale de développement économique pour le Nord de l'Ontario, a présenté le projet de loi C-61, Loi concernant l'eau, les sources d'eau, l'eau potable, les eaux usées et les infrastructures connexes sur les terres des Premières Nations<sup>61</sup>. Le Comité a tenu 18 réunions sur ce projet de loi et entendu 94 témoins<sup>62</sup>. Il a renvoyé le projet de loi à la Chambre des communes avec des amendements le 2 décembre 2024<sup>63</sup>. Le projet de loi C-61 est mort au *Feuilleton* à la suite de la prorogation du Parlement en janvier 2025. Dans sa réponse écrite à l'audit de 2025, SAC indique que la ministre compte présenter une mesure législative concernant l'eau potable salubre dans les collectivités des Premières Nations à l'automne 2025<sup>64</sup>. Lors de sa comparution devant le comité, la ministre Gull-Masty a repoussé cette date au printemps 2026<sup>65</sup>.

À la lumière du rapport du BVG et des témoignages qu'il a entendus, le Comité fait la recommandation suivante :

#### Recommandation 4

**Que le gouvernement du Canada présente de nouveau une mesure législative sur l'eau potable pour les Premières Nations d'ici le printemps 2026, qui établirait un modèle de financement durable des opérations, de l'entretien et du renforcement de la capacité tenant compte de l'âge des systèmes, de leur état et de leurs coûts réels.**

## LA GESTION DES URGENCES DANS LES COLLECTIVITÉS DES PREMIÈRES NATIONS

Des situations d'urgence telles que les inondations, les feux de forêt et les phénomènes météorologiques violents se produisent de plus en plus souvent et avec une intensité

---

61 [Projet de loi C-61, Loi concernant l'eau, les sources d'eau, l'eau potable, les eaux usées et les infrastructures connexes sur les terres des Premières Nations](#), 44<sup>e</sup> législature, 1<sup>re</sup> session.

62 INAN, [Projet de loi C-61, Loi concernant l'eau, les sources d'eau, l'eau potable, les eaux usées et les infrastructures connexes sur les terres des Premières Nations](#).

63 INAN, [Projet de loi C-61, Loi concernant l'eau, les sources d'eau, l'eau potable, les eaux usées et les infrastructures connexes sur les terres des Premières Nations](#), Dix-neuvième rapport, 2 décembre 2024.

64 Bureau du vérificateur général du Canada, [Suivi sur les programmes pour les Premières Nations](#), 2025 – Rapports de la vérificatrice générale du Canada au Parlement du Canada, p. 33.

65 INAN, [Témoignages](#), 10 décembre 2025, 1640 (l'honorable Mandy Gull-Masty).



accrue partout au Canada. L'audit de 2025 souligne que ces situations d'urgence « touchent de manière disproportionnée les collectivités des Premières Nations en raison de leur éloignement relatif, des risques climatiques et de leur situation socio-économique<sup>66</sup> ». SAC négocie des ententes de services de gestion des urgences avec les provinces ou d'autres fournisseurs de services afin d'assurer la prestation de services de gestion des urgences dans les collectivités des Premières Nations.

Dans les audits de 2013 et de 2022 sur la gestion des urgences dans les collectivités des Premières Nations, le BVG a recommandé que le Ministère élabore des ententes sur les services de gestion des urgences afin que toutes les Premières Nations aient accès à des services d'urgence<sup>67</sup>. Le Comité s'est fait dire que ces ententes sont essentielles lors de situations d'urgence pour permettre une intervention rapide et coordonnée, qui réduit au minimum les dommages aux infrastructures et les perturbations dans la vie des populations<sup>68</sup>. L'audit de 2025 a révélé qu'au 1<sup>er</sup> avril 2025, le nombre d'ententes était inférieur à celui de 2022. Au 1<sup>er</sup> avril 2025, on comptait quatre ententes, contre six en 2022<sup>69</sup>.

SAC signe des ententes bilatérales de services de gestion des urgences avec les gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi qu'avec des fournisseurs tiers. La ministre Gull-Masty a indiqué qu'il existe actuellement huit ententes bilatérales de gestion des urgences et sept ententes relatives aux feux de forêt<sup>70</sup>. Elle a ensuite décrit les efforts mis en œuvre par le Ministère depuis l'audit de 2022 sur la gestion des urgences dans les collectivités des Premières Nations, dont la création d'un plan d'action pour donner suite aux recommandations du BVG.

La ministre Gull-Masty a signalé que le Ministère est en bonne voie de respecter les échéanciers du plan d'action, y compris ceux liés à « l'élaboration de nouveaux accords multilatéraux en collaboration avec les Premières Nations et les provinces<sup>71</sup> ». SAC a indiqué son intention d'aller vers l'établissement d'ententes multilatérales qui incluent

---

66 Bureau du vérificateur général du Canada, *Suivi sur les programmes pour les Premières Nations, 2025 – Rapports de la vérificatrice générale du Canada*, p. 13–14.

67 *Ibid.*, p. 14; Bureau du vérificateur général du Canada, *La gestion des urgences dans les collectivités des Premières Nations — Services aux Autochtones Canada*, Rapport 8 dans 2022 ; – Rapports 5 à 8 de la vérificatrice générale du Canada; Bureau du vérificateur général du Canada, *La gestion des urgences dans les réserves*, Chapitre 6 dans *Rapport de l'automne 2013 du vérificateur général du Canada*.

68 INAN, *Témoignages*, 10 décembre 2025, 1740 (Karen Hogan).

69 Bureau du vérificateur général du Canada, *Suivi sur les programmes pour les Premières Nations, 2025 – Rapports de la vérificatrice générale du Canada*, p. 14.

70 INAN, *Témoignages*, 10 décembre 2025, 1640 (l'honorable Mandy Gull-Masty).

71 *Ibid.*

les communautés des Premières Nations ainsi que les gouvernements fédéral et provinciaux ou territoriaux<sup>72</sup>. La ministre Gull-Masty a insisté sur la nécessité de fonder les ententes sur les réalités des communautés des Premières Nations, mais également sur la relation avec leur gouvernement provincial. Elle a ajouté que les ententes doivent bien définir les rôles, les processus et les mécanismes de suivi après une situation d'urgence<sup>73</sup>. La ministre Gull-Masty a également fait savoir que le Ministère continue de collaborer avec les communautés autochtones pour intégrer les savoirs autochtones aux initiatives de gestion des urgences<sup>74</sup>.

Récemment, le Comité s'est penché sur la gestion des urgences dans les collectivités des Premières Nations. En 2018 et en 2023, il a publié des rapports sur la question, dans lesquels il recommandait que le Ministère travaille à des ententes multilatérales relatives à la gestion des urgences dans les communautés des Premières Nations. Dans un rapport de 2018 intitulé Naître des cendres : réinventer la sécurité-incendie et la gestion des urgences dans les collectivités autochtones, le Comité avait recommandé que SAC travaille avec les Premières Nations, les provinces et les territoires en tant que partenaires de plein droit afin de préciser dans des ententes trilatérales les rôles et les responsabilités en matière de gestion des urgences dans les communautés des Premières Nations<sup>75</sup>. Dans son rapport de 2023, intitulé Souveraineté, sécurité et préparation aux urgences des peuples autochtones dans l'Arctique, le Comité a réitéré sa recommandation de 2018 tout en précisant que le gouvernement du Canada devrait faire de la mise sur pied d'ententes multilatérales pour les services de gestion des urgences et le transfert de services aux communautés des Premières Nations une priorité<sup>76</sup>. Dans sa réponse au rapport de 2023 du Comité, le gouvernement décrit les efforts continus pour établir des ententes multilatérales, tout en reconnaissant qu'il faut faire plus pour veiller à ce que les Premières Nations « soient des partenaires à part

---

72 Gouvernement du Canada, Ententes de services relativement à la gestion des urgences.

73 INAN, Témoignages, 10 décembre 2025, 1650 (l'honorable Mandy Gull-Masty).

74 *Ibid.*, 1640.

75 INAN, Naître des cendres : réinventer la sécurité-incendie et la gestion des urgences dans les collectivités autochtones, quinzième rapport, juin 2018, p. 3.

76 INAN, Souveraineté, sécurité et préparation aux urgences des peuples autochtones dans l'Arctique, dixième rapport, juin 2023, p. 23.



entière et égale dans le cadre d'une approche globale de gestion des urgences, et [qu']il faut offrir du soutien pour les approches dirigées par les Premières Nations<sup>77</sup> ».

Le Comité reconnaît que les ententes de services de gestion des urgences sont essentielles pour faciliter la gestion des urgences dans les collectivités des Premières Nations. En s'appuyant sur son travail antérieur ainsi que sur son étude de l'audit de 2025, le Comité souligne qu'il est important de surveiller l'élaboration des ententes multilatérales. Pour cette raison, le Comité fait la recommandation suivante :

### **Recommandation 5**

**Que Services aux Autochtones Canada rende compte annuellement, à compter de l'exercice 2025–2026, de l'élaboration des ententes multilatérales de services de gestion des urgences avec les Premières Nations ainsi que les gouvernements provinciaux et territoriaux dans le cadre de ses rapports sur les résultats ministériels.**

## **CONCLUSION**

Les constatations et les recommandations de l'audit 2025, intitulé *Suivi sur les programmes pour les Premières Nations*, concernent les programmes et les services fédéraux qui sont essentiels pour la santé et le bien-être des Premières Nations. Le Comité convient que les constatations de l'audit de 2025 montrent que Services aux Autochtones Canada a réalisé des progrès dans ces domaines, mais reconnaît qu'il reste du travail à faire pour éliminer les obstacles à la prise de mesures et améliorer les services offerts aux communautés des Premières Nations. Le Comité espère que les recommandations qu'il a formulées dans le présent rapport permettront d'améliorer l'accès aux services pour les communautés des Premières Nations afin de répondre à leurs besoins en matière de santé, de gestion des urgences et d'accès à une eau potable salubre.

---

77 L'honorable Patricia Hajdu, C.P., députée, ministre des Services aux Autochtones, [Réponse du gouvernement au dixième rapport du Comité permanent des affaires autochtones et du Nord de la Chambre des communes intitulé \*Souveraineté, sécurité et préparation aux urgences des peuples autochtones dans l'Arctique\*](#), 19 octobre 2023, p. 7.

## ANNEXE A : LISTE DES TÉMOINS

---

Le tableau ci-dessous présente les témoins qui ont comparu devant le Comité lors des réunions se rapportant au présent rapport. Les transcriptions de toutes les séances publiques reliées à ce rapport sont affichées sur la [page Web du Comité sur cette étude](#).

| Organismes et individus                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Date       | Réunion |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|---------|
| <b>Bureau du vérificateur général</b><br>Karen Hogan, vérificatrice générale du Canada<br>Glenn Wheeler, directeur principal                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 2025/12/10 | 16      |
| <b>Ministère des Services aux Autochtones</b><br>L'hon. Mandy Gull-Masty, C.P., députée, ministre des Services aux Autochtones<br>Paula Hadden-Jokiel, sous-ministre adjointe, Secteur des opérations régionales<br>Candice St-Aubin, sous-ministre adjointe principale, Santé et Programmes sociaux<br>Jennifer Wheatley, sous-ministre adjointe, Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits<br>Gina Wilson, sous-ministre | 2025/12/10 | 16      |



# DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale au présent rapport.

Un exemplaire des *procès-verbaux* pertinents ([réunions n<sup>os</sup> 16 et 17](#)) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,  
Terry Sheehan

